



**PREFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°R32-2024-370

PUBLIÉ LE 11 JUILLET 2024

Sommaire

Direction de la sécurité sociale - Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale /

R32-2024-07-10-00001 - ARRÊTÉ modificatif N° 5 du 10 juillet
2024 portant modification des membres du conseil d'administration
de la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais (1 page)

Page 3

Ministère de la Justice /

R32-2024-07-05-00005 - Délégation BAG (2 pages)

Page 5

Direction de la sécurité sociale - Mission
nationale de contrôle et d'audit des organismes
de sécurité sociale

R32-2024-07-10-00001

ARRÊTÉ modificatif N° 5 du 10 juillet 2024
portant modification des membres du conseil
d'administration de la
Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais

**ARRÊTÉ modificatif N° 5 du 10 juillet 2024
portant modification des membres du conseil d'administration de la
Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais**

La ministre du travail, de la santé et des solidarités

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 212-2, R. 121-5 à R. 121-7 et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté ministériel du 30 mars 2022, à effet au 1^{er} avril 2022, portant nomination des membres du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales du Pas-de-Calais ;

Vu les arrêtés modificatifs en date des 8 juillet 2022, 7 février 2023, 13 septembre 2023 et 5 octobre 2023 ;

Vu l'arrêté du 2 mai 2024 portant délégation de signature à Madame Chantal COURDAIN, cheffe de l'antenne de Lille de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Vu la modification formulée par la confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC).

A R R Ê T E

Article 1^{er}

L'arrêté ministériel du 30 mars 2022, à effet au 1^{er} avril 2022, susvisé est complété comme suit :

« Article 1

1/ En tant que représentants des assurés sociaux

Sur désignation de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC)

Suppléant :

Madame Catherine VICARI (*en remplacement de M. Thierry VANDERBERGUE*) »

Le reste est sans changement.

Article 2

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts de France.

Fait à Lille, le 10/07/2024

La Cheffe de l'antenne de Lille
de la Mission Nationale de Contrôle et
d'audit des organismes de sécurité sociale



Chantal COURDAIN

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.

Tél : 03 20 96 48 19 - Mél : laurent.stryjak@sante.gouv.fr
Adresse Postale : Madame la cheffe d'antenne – MNC – Antenne de Lille –
DREETS – 2, bvd de Strasbourg – BP 90219 – 59019 LILLE Cedex

Ministère de la Justice

R32-2024-07-05-00005

Délégation BAG

**DIRECTION INTERREGIONALE
DES SERVICES PENITENTIAIRES DE LILLE – HAUTS DE FRANCE**

Arrêté du 1^{er} juillet 2024

portant délégation de signature en matière de déconcentration des décisions relatives à la gestion individuelle des personnes placées sous-main de justice, des décisions relatives à la gestion individuelle ou collective des personnels et ressources humaines, des décisions relatives à l'organisation des relations partenariales avec les intervenants, associations et autres administrations publiques ou privées participant aux missions du service public pénitentiaire, des décisions relatives à la gestion économique, financière et patrimoniale de la direction interrégionale des services pénitentiaires de Lille

La directrice interrégionale des services pénitentiaires de Lille,

Vu le code pénitentiaire et notamment ses articles D.112-10, D.211-19 à D.211-21, D.211-27 à D.211-28, D.215-13, D.341-20, R.342-1, R.223-2 à R.223-7, R.341-10 et R.113-65 ;

Vu le décret n° 97-3 du 7 janvier 1997 et l'arrêté du 12 mars 2009 relatif à la déconcentration de la gestion de certains personnels relevant des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 27 décembre 2016 fixant le ressort territorial des directions interrégionales de l'administration pénitentiaire et de la mission des services pénitentiaires de l'outre-mer ;

Vu l'arrêté du garde des Sceaux, ministre de la Justice en date du 4 juin 2024, portant nomination de Madame Sophie Bleuet, directrice des services pénitentiaires de classe exceptionnelle, en tant que directrice interrégionale des services pénitentiaires de Lille ;

Vu l'arrêté du directeur de l'administration pénitentiaire en date du 27 juin 2024 donnant délégation à Madame Sophie BLEUET, directrice interrégionale des services pénitentiaires de Lille, à Madame Martine MARIE, adjointe à la directrice interrégionale des services pénitentiaires de Lille et à Madame Amélie GUILLOTEAU, secrétaire générale à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Lille, à l'effet de signer, au nom du garde des sceaux, Ministre de la justice, l'ensemble des actes, à l'exception des décrets, relatifs aux affaires des services placés sous leur autorité,

ARRÊTE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée, dans la limite de leurs attributions respectives, à l'effet de signer tous actes, bons de commandes, arrêtés et décisions, à l'exclusion des décrets :

A Monsieur Clément LENDOMER, Secrétaire administratif, chef du bureau des affaires générales à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Lille – Hauts de France ;

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures de région et de départements (Aisne, Nord, Oise, Pas de Calais, Somme) et sera affiché et consultable dans les locaux de la direction interrégionale des services pénitentiaires de Lille.

Fait le 5 juillet 2024.

La directrice interrégionale des services pénitentiaires de Lille,

Sophie BLEUET

